

Année scolaire 2020/2021

AUTORISATION DE PRISE DE VUE DANS LE CADRE SCOLAIRE

Afin de faciliter la constitution de divers dossiers (fiches de vie scolaire, carte de lycéen, livret scolaire ...) et de permettre aux professeurs de connaître rapidement leurs élèves, des photographies de classe, collectives et individuelles, seront réalisées à la rentrée 2020 par un photographe professionnel.

Les photographies sont vendues au profit de l'association de la Maison des Lycéens par les élèves du lycée Aubanel, vous n'avez aucune obligation d'achat.

L'établissement s'engage à réserver la diffusion de ces photographies à son usage interne.

A remplir par le responsable légal de l'élève ou par l'élève majeur

Je soussigné(e),, père, mère, tuteur, élève majeur
(Rayer les mentions inutiles)

de l'élève

scolarisé(e) en classe de.....

- Autorise le lycée Aubanel à le (la, me) photographier en groupe classe
- Autorise le lycée Aubanel à le (la, me) photographier individuellement
- N'autorise pas le lycée Aubanel à le (la, me) photographier

J'ai pris connaissance du sujet de la prise de vue.

Fait àle

Signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »